

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie I: Éléments obligatoires	I.1 Numéro du document FR-BIO-15.250-0105942.2026.001			I.2 Type d'Opérateur ☒ Opérateur ☐ Groupe d'opérateurs		
	I.3 Opérateur ou groupe d'opérateurs Nom LE COMPTOIR DES AROMES Adresse LES COMPTOIRS THE CAFE 1 RUE GEORGES STEFENSON Pays 70190 Rioz Code ISO FR			I.4 Autorité compétente ou Autorité / Organisme de contrôle Autorité BUREAU ALPES CONTROLES (FR-BIO-15) Adresse Impasse des Prairies 3 bis, 74940, Annecy-le-Vieux Pays France Code ISO FR		
	I.5 Activité ou activités de l'opérateur ou du groupe d'opérateurs • Préparation • Distribution / Mise sur le marché					
	I.6 Catégorie ou catégories de produits visées à l'article 35, paragraphe 7, du règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du Conseil et méthodes de production • (d) Produits agricoles transformés, y compris les produits de l'aquaculture, destinés à l'alimentation humaine Méthode de production: – production de produits biologiques – production biologique avec une production non biologique					
	Le présent document est délivré conformément au règlement (UE) 2018/848 et certifie que l'opérateur ou le groupe d'opérateurs (choisir ce qui convient) satisfait aux exigences dudit règlement.					
I.7 Date, lieu Date 12 février 2026 18:27:23 +01 (CET) Nom et signature BUREAU ALPES CONTROLES Lieu Annecy-le-Vieux (FR) Digitally signed by: BUREAU ALPES CONTROLES on 2026-02-12 17:30:00 UTC			I.8 Validité Certificat valable du 12/02/2026 au 31/03/2027			

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie II: Éléments facultatifs spécifiques	II.1 Répertoire des produits	
	Nom du produit	Code de la nomenclature combinée (NC) visé au règlement (CEE) n° 2658/87 du Conseil pour les produits relevant du champ d'application du règlement (UE) 2018/848
	CAFE GAMME THEMATIQUE	Biologique
	CAFE DECAFEINE A L'EAU BIO (MEXIQUE), CAFE DECAFEINE AU CO2 BIO (HONDURAS)	Biologique
	CAFE COLOMBIE ARATOCA, CAFE COLOMBIE PLANADAS, CAFE DE NOEL, CAFE ETHIOPIE GERA BIO "EMERAUDE", CAFE ETHIOPIE MOKA LEKEMPTI, CAFE GALAPAGOS EL JUNCO, CAFE INDONESIE SUMATRA MANDHELING, CAFE LE MELANGE DU COMPTOIR, CAFE MELANGE MAISON CORSE, CAFE MELANGE MAISON HARMONIE, CAFE MEXIQUE CHOCAMAN, CAFE NICARAGUA LA PERLA, CAFE PEROU KAJWI BIO EQUITABLE, CAFE SALVADOR PHOENIX BIO EQUITABLE, CAFFE DI CASA BELLAGIO, CAFFE DI CASA MILANO, CAFFE DI CASA PORTOFINO, CAFFE DI CASA POSITANO, GUATEMALA SHB CATUAI ESTATE, MELANGE BIO "DIAMANT NOIR", PEROU LA ESCALERA, RWANDA LAVE BIO GAKENKE, RWANDA TABA AA LAVE	Biologique
	CAPSULES MELANGE ; CAPSULES ""THEMATIQUE "" BOLIVIE AYMARA YUNGAS, CAPSULES "THEMATIQUE" ETHIOPIE SIDAMA WEST ARSI, CAPSULES "THEMATIQUE" INDONESIE SUMATRA GAYO, CAPSULES DK BIO SANS SOLVANT CDA, CAPSULES INDONESIE MANDHELING BIO CDA, CAPSULES LEKEMPTI BIO CDA, CAPSULES MELANGE ITALIEN BIO CDA, CAPSULES MELANGE VIENNOIS BIO CDA, CAPSULES MEXIQUE BIO CDA, CAPSULES NICARAGUA BIO CDA, CAPSULES PEROU BIO CDA, CAPSULES "L'EXCEPTIONNEL" CDA NOEL BIO	Biologique
	INFUSION ; COFFRET LES INFUSIONS DE KUSMI TEA, COFFRET LES RITUELS 24 SACHETS, FLEURS DE CAMOMILLE ENTIERES, FLEURS D'HIBISCUS COUPEES BIO GLOGG, INFUSION AQUAEXOTICA, INFUSION AQUAROSA, INFUSION AQUASUMMER, INFUSION BE COOL, INFUSION BIEN ETRE, INFUSION DETOX REVIGORANTE BIO (CITRONNELLE GINGEMBRE), INFUSION DOUCE VERVEINE, INFUSION HAPPY MIND, INFUSION LOVELY NIGHT, INFUSION POMME FRAICHE, INFUSION RITUEL SOMMEIL, INFUSION TENDRE GINGEMBRE, INFUSION WINTER DELIGHT, INFUSIONS BIO KT, PREPARATION VIN CHAUD, SOBACHA BIO, THE COFFRET LES INFUSIONS BIO, THE VERT RITUEL MINCEUR BIO KT, TISANE RITUEL SOMMEIL BIO KT	Biologique
	ROOIBOS AFRICAN DREAM, ROOIBOS AFRICAN EARL GREY, ROOIBOS AFRICAN SUMMER, ROOIBOS AFRICAN VANILLE, ROOIBOS NATURE ORGANIC, ROOIBOS VERT NATURE	Biologique
	GAMME THE BLANCS ; THE BLANC CITRON ROMARIN BIO "ZITRONE/ROSMARIN KBA"	Biologique
	GAMME THE NOIRS ; TCHAI OF THE TIGER, THE ASSAM HATHIKULI, THE CEYLAN, THE CEZANNE PEINT, THE CHEESECAKE, THE COLOMBIE, THE DARJEELING FOP SELIM HILL, THE DOUCEUR D'ORANGE BIO "SWEET ORANGE KBA", THE GOUT POLONAIS N°18, THE MANDARINE KISS, THE MISTER GREY, THE PECHE DE VIGNE, THE RWANDA BIO, THE TROIS GINGEMBRES, THE WAIKIKI, TSAREVNA	Biologique
GAMME THE VERTS ; THE IRRESITIBLE PAMPLEMOUSSE, THE VERT CEYLAN HIGHLAND, THE VERT CHINA CHUN MEE, THE VERT COLOMBIE, THE VERT EARL GREY, THE VERT INDIEN PUSSIMBING, THE VERT JAPAN KUKICHA, THE VERT JAPAN SENCHI KAGOSHIMA, THE VERT JOONGJACK - COREE, THE VERT L'IRRESITIBLE PAMPLEMOUSSE DETOX, THE VERT LUNG CHING DE CHINE, THE VERT MOJITO MURE, THE VERT NOTOX, THE VERT ORIENTAL MENTHE (THE A LA MARRAKESH), THE VERT PARADIS PERDU, THE VERT POIRE CARAMELISEE, THE VERT ROSE C EST LA VIE, THE VERT SENCHI SATSUMA DU JAPON, THE VERT VIETNAM MAO FENG	Biologique	
THE GAMME THEMATIQUE	Biologique	
II.2 Quantité de produits		
II.3 Informations sur les terres		
II.4 Liste des locaux ou des unités où l'activité est exercée par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs		
II.5 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs et indiquant si l'activité ou les activités sont effectuées pour leur propre compte ou en tant que sous-traitant réalisant l'activité ou les activités pour le compte d'un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées		

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie II: Éléments facultatifs spécifiques

II.6 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par le tiers sous-traitant conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848
II.7 Liste des sous-traitants réalisant une ou des activités pour l'opérateur ou le groupe d'opérateurs conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848, dont l'opérateur ou le groupe d'opérateurs reste responsable en ce qui concerne la production biologique et pour lesquelles il n'a pas transféré cette responsabilité au sous-traitant
II.8 Informations sur l'accréditation de l'organisme de contrôle conformément à l'article 40, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848 Nom de l'organisme d'accréditation COFRAC Hyperlien vers le certificat d'accréditation https://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0539.pdf
II.9 Autres informations

DÉLIVRÉ